

Feuille de renseignements sur la santé et la sécurité

Éducation et Apprentissage de la petite enfance

Poux de tête et lentes

Information à l'intention des centres de garde d'enfants, des prématernelles et des garderies à domicile autorisés

Pourquoi l'information sur les poux de tête est importante dans les services de garde d'enfants.

Nous communiquons cette information pour fournir aux établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance des directives claires et cohérentes concernant les poux de tête et les lentes, selon les recommandations actuelles de la Santé publique du Manitoba. Cette feuille d'information rassemble des lignes directrices essentielles pour favoriser une compréhension commune, encourager la réflexion sur les pratiques existantes et promouvoir des approches qui réduisent la stigmatisation et minimisent les perturbations dans les routines quotidiennes des enfants et du personnel.

Lignes directrices essentielles de la Santé publique

- Les poux de tête ne sont pas liés à l'hygiène personnelle.
- Les poux de tête ne constituent pas un danger pour la santé, ne causent et ne transmettent pas de maladies et ne sont pas une condition à déclaration obligatoire en vertu de la [Loi sur la santé publique](#).
- La présence de lentes n'indique pas une infestation active. Une infestation active est confirmée seulement lorsqu'on trouve un pou vivant.
- Les poux de tête se transmettent principalement par contact direct de tête-à-tête. La transmission des poux en partageant des objets personnels, comme les chapeaux, les peignes ou les brosses, est peu probable.

Présence et exclusion

Comme l'indique la Santé publique, les enfants ayant des poux de tête n'ont pas besoin d'être exclus des services de garde. L'exclusion peut avoir des répercussions sociales, émotionnelles et économiques pour les enfants et les familles, surtout lorsque les poux peuvent passer inaperçus pendant des semaines et présentent un risque minimal pour les autres.

Les lignes directrices de la Santé publique appuient la présence continue et sécuritaire des enfants ayant des poux de tête une fois que le traitement est commencé.

Les lignes directrices de la Santé publique précisent également que :

- Les programmes de vérification systématique de la tête ne sont pas nécessaires.
- Exiger que les enfants soient « sans lentes » ne réduit pas la transmission.

Rôle des fournisseurs de services de garde d'enfants

Dans les milieux de garde d'enfants, les familles et les fournisseurs de soins de santé ont la responsabilité d'identifier et de traiter les poux de tête. Le personnel de la garde d'enfants appuie la participation des enfants en maintenant des routines normales et en communiquant les renseignements approuvés par la Santé publique aux familles lorsque cela est approprié.

Nous encourageons les fournisseurs des services de garde d'enfants à :

- maintenir les routines normales lorsqu'on soupçonne une infestation de poux;
- communiquer avec les familles de manière calme et sans jugement;
- communiquer les renseignements approuvés de la Santé publique au besoin.

Les établissements peuvent également informer les familles lorsqu'il y a plusieurs cas dans une même salle ou un même groupe, sans identifier un enfant. Un modèle de lettre pour aviser les parents se trouve au site Web suivant : [public-health-head-lice-case-letter-e.doc](#) (en anglais seulement).

Soutien offert par la Santé publique

Les établissements de garde d'enfants peuvent communiquer avec le personnel infirmier de la Santé publique de leur offices régionaux de la santé respectif pour obtenir des conseils dans les situations complexes ou persistantes (p. ex., infestations répétées ou obstacles à l'accès au traitement). Cependant, ce personnel n'est généralement pas impliqué dans les cas courants.

Pour plus de renseignements :

- [Les poux de tête | Soins de nos enfants](#) (Société canadienne de pédiatrie)
- [Feuille de renseignements sur les poux de tête](#) (Santé publique Manitoba)
- [Protocole sur la pédiculose du cuir chevelu \(poux de tête\)](#) (Santé publique Manitoba) (en anglais seulement)
- [Pédiculose \(Poux\)](#) (Office régional de la santé de Winnipeg) (en anglais seulement)
- [Règlement sur la déclaration de maladies et d'affections, R. M. 37/2009](#) (Loi sur la santé publique)
- Health Links-Info Santé à Winnipeg : 204 788-8200; sans frais (à l'extérieur de Winnipeg) : 1 888 315-9257